

# Football/Le point de la 1ère journée du championnat national de D1

## Mangasport concède le but le plus rapide

MIKOLO MIKOLO  
Libreville/Gabon

LES sept matches programmés par la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) ont été joués samedi et dimanche derniers. Deux journées marquées, entre autres, par des instants de joie pour les victorieux. Et des regrets pour les vaincus tels que le club de la Comilog, AS Mangasport. Lequel, d'entrée, perd non seulement trois points, mais encaisse le but le plus rapide de la levée inaugurale du National-Foot 1, saison 2016-2017. Son bourreau n'étant que la modeste formation de Port-Gentil FC. Une grande première dans l'histoire du club de Moanda, ville du mangonèse gabonais. Une surprise qui a fait école. D'abord au stade municipal de la commune de Lambaréné où le promu, Adouma FC, décomplexé malgré l'enjeu, a eu raison du FC 105, un habitué de la haute compétition (1-0). Puis, au stade Idriss-Ngari d'Owendo où l'Olympique de Mandji, équipe chère au président Guy Fleury Lendoye, a dominé, sous la houlette de Bred Ngalekoris, auteur d'un doublé, l'AO CMS : 3-0. Les « Cémésiens » donnant l'impression d'être encore en vacances. Un comportement affiché au stade Mbeba de

Lastoursville par les joueurs de l'équipe locale. Dans le chef-lieu du département de Mulundu, les joueurs de Lozosport, grisés probablement par une ouverture heureuse du score par Ulysse Lengata (30e sur penalty), ont manqué d'arguments physique et tactique pour contenir la furia du CF Mounana. En effet, le champion en titre, blessé dans son amour-propre, a mis en évidence son statut et son vécu. Grâce à l'efficacité de Louis Autchanga et Cédric Ondo Biyoghe, auteurs, chacun, d'un doublé : 4-1. Ce large score permet aux protégés du « Fondateur » Hervé-Patrick Opiangah de se distinguer en prenant les commandes du National-Foot 1. Dont la première levée a été marquée aussi par la rigueur des arbitres. Ces derniers, dans le souci de faire respecter les lois du jeu, ont brandi 22 cartons jaunes et un rouge à l'endroit de Jude Mbadouma de Lozo sport. Le joueur du club logovéen, frappé par l'article 15 alinéa 3 du code disciplinaire, est suspendu pour un match ferme. Au cours de cette levée, les attaquants, plus alertes, se sont montrés efficaces en marquant 17 réalisations. Enfin, les clubs Akanda FC, AS Pélican, Stade Mandji et Stade Migovéen se sont contentés de prendre, chacun, un point.



Photo : Esat Ndilurum

Mbavu, contrôlant le ballon, et ses coéquipiers ont peiné devant les "Adoumais", disciplinés tactiquement.

### Classement général 1ère journée

	Pts	Jr	Diff
1 - CF Mounana	3	1	3
2 - Olympique de Mandji	3	1	3
3 - Missile FC	3	1	1
4 - Adouma FC	3	1	1
5 - Port-Gentil FC	3	1	1
6 - Stade Mandji	3	1	0
7 - Stade Migovéen	1	1	0
8 - Akanda FC	1	1	0
9 - AS Pélican	1	1	0
10 - USB	0	1	-1
11 - FC 105	0	1	-1
12 - AS Mangasport	0	1	-1
13 - Lozo Sport	0	1	-3
14 - AO CMS	0	1	-3

### Programmation de la 2e journée

Samedi 26 novembre 2016 :

- 16 h 00 à Augustin Monedan : CF Mounana/Adouma FC
- 16 h 00 à Idriss Ngari : FC 105 - Missile FC
- 16 h 00 à Henri Sylvoz : AS Mangasport/AS Stade Mandji
- 16 h 00 à PC Divoungui : Olympique de Mandji/Akanda FC
- 16 h 00 à Jean Koumou : AS Pélican/Lozo sport

Dimanche 27 novembre 2016 :

- 16 h 00 à Nzeng-Ayong : USB/Stade Migovéen
- 16 h 00 à Idriss Ngari : AO CMS/POG FC

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE  
DE LA L'AFRIQUE CENTRALE



COMMISSION  
PRÉSIDENCE

Cellule de Passation des Marchés

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/CEMAC/C/P/CPM/16 ACQUISITION ET INSTALLATION DES FOURNITURES INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES POUR LE CENTRE REGIONAL DE FORMATION SYDONIA A BANGUI

1. La Commission de la CEMAC a prévu au budget 2016 (FODEC), une ligne de crédit pour l'acquisition et l'installation des fournitures informatiques et bureautiques pour le Centre Régional Sydonia à Bangui.

Lot unique : 15 Ordinateurs de Bureau  
05 Ordinateurs Portables + Sacoche pour Laptop + Souris  
01 Serveur  
02 Imprimantes de bureau  
05 Imprimantes Portables  
02 Vidéoprojecteurs  
12 Onduleurs  
04 Disques externes

2. La Commission de la CEMAC invite par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises exerçant dans la zone CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) et remplissant les conditions requises, à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition et l'installation des fournitures informatiques et bureautiques (lot unique) pour le centre régional de formation sydonia à Bangui.

3. Les entreprises intéressées, remplissant les conditions requises, peuvent obtenir un complément d'information et examiner le dossier d'appel d'offres au Siège de la Commission de la CEMAC à Bangui, dans les Représentations-Pays de la CEMAC et au bureau provisoire de la chaîne financière sis au 1er étage de l'immeuble SCI IMMEUBLE IB3, 264 rue de la MOTTE PICQUET à BONANDJO - Douala entre 9 heures et 15 heures, les jours ouvrables et sur le site de la CEMAC

4. Les entreprises intéressées peuvent acheter le dossier d'appel d'offres, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 25 000 FCFA. Le paiement devra être effectué par versement d'espèces dans les lieux ci-dessus indiqués contre reçu.

5. Les offres devront être déposées au service courrier de la Commission de la CEMAC à Bangui - RCA, en version papier exclusivement, au plus tard le 08 décembre 2016 à 10 heures précises, heure locale.

Les catalogues relatifs aux fournitures et équipements devront être joints au dossier technique.

Les offres devront obligatoirement être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant en FCFA égale à 2% de leur offre.

6. Le processus de sélection se déroulera conformément au Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20. Portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la communauté, disponible sur le site web de la Commission de la CEMAC [www.cemac.int](http://www.cemac.int).

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le 08 décembre 2016 à 11 heures précises, heure locale, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Commission de la CEMAC.  
Siège Avenue des Martyrs  
BP 969 Bangui-RCA  
Téléphone : (236) 70 55 50 72  
Site web : [www.cemac.int](http://www.cemac.int)

Fait à Bangui, le 12 novembre 2016

POUR LE PRÉSIDENT  
Délégué, le Directeur de Cabinet  
  
Gregory Lionel BEYINA